

DOSSIER DE PRESSE



Le Grand Projet Rade

Réunion du Comité de pilotage le samedi 26/09/09 à 9h30 en préfecture du Var

Plan du dossier de presse

Introduction - page 3

Grand Projet Rade, l'avenir de l'agglomération toulonnaise

Ordre du jour du comité de pilotage - page 4

Les opérations à enjeu - Page 5

Le technopôle de la Mer – page 5

Équipement portuaire - Interface ville/port – page 6

Parc d'Activités Marines – page 7

L'Axe des gares – page 8

Contrat de baie – page 10

Voiries – page 10

Grande jetée – page 11

Navettes maritimes – page 12

TCSP – page 13

Réseau Très Haut Débit – page 14

Les actions en 2010 - Page 16

Déclaration d'intention - pages 17-18

Un grand projet, trois instances - page 19

Introduction

Grand Projet Rade, l'avenir de l'agglomération toulonnaise

La rade de Toulon, levier de compétitivité économique, de renouveau urbain et de développement durable, porteuse d'innovations, de nouvelles entreprises et d'emplois, est au centre des préoccupations de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Aux côtés de ses partenaires, TPM met en œuvre un projet d'envergure pour cet espace stratégique, le Grand Projet Rade, articulé autour de dix opérations majeures. Présentation de ces opérations qui vont changer le paysage économique et urbain de l'agglomération dans les cinq années à venir.

- **Le Technopôle de la Mer**, réponse de la communauté d'agglomération aux besoins du Pôle Mer PACA à vocation mondiale pour l'implantation ou le développement des entreprises de haute technologie au bord de la Méditerranée.
- Des équipements portuaires favorisant l'intégration ville/port.
- **Le développement du Parc d'activités marines à Saint-Mandrier-sur-Mer** consacré à la réparation navale de grande plaisance et aux hautes technologies marines et sous-marines
- **La création d'un centre d'activités et d'affaires à vocation métropolitaine** sur l'axe des gares à Toulon
- **Le Contrat de baie**, un outil essentiel pour une politique de haute qualité environnementale en accompagnement des transformations économiques et urbaines.
- **Le réaménagement et la création de voiries** d'entrée ouest de l'agglomération pour une meilleure accessibilité.
- L'aménagement de la **grande jetée** de Toulon pour une bonne protection de la rade.
- **Le développement des liaisons maritimes.**
- **Le déploiement du TCSP**, une meilleure mobilité dans une logique durable de renouvellement urbain.
- **Un réseau à Très Haut Débit** pour irriguer l'ensemble du territoire.

Ordre du jour du comité de pilotage

1. Les opérations à enjeu

Exposé de l'ensemble des sites et opérations à enjeux du Grand Projet Rade à échelle de 5 ans.

2. Les actions en 2010

Identification des différentes actions à mener concrètement en 2010 afin de réussir l'implantation des premières entreprises, notamment sur les sites de la Cagnarde à Ollioules et de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer.

1. Les opérations à enjeu

Le Technopôle de la mer

Le Technopôle de la Mer Pôle Ouest propose un plan d'aménagement et de développement du Pôle Ouest de l'agglomération sur la base des objectifs suivants :

- Aménager les sites d'ancrage du Pôle Mer.
- Offrir les conditions optimales de développement des activités technopolitaines (pépinières, hôtels d'entreprises, plateforme d'accès mer...).
- Apporter des solutions aux problèmes de fonctionnement et d'accessibilité du pôle Ouest (compléter le maillage, liaisons Nord Sud, ...).
- Accompagner le projet économique avec les fonctions urbaines indispensables (logements, équipements, espaces publics de qualité, ...).
- Un projet emblématique pour ancrer le Pôle Mer PACA et exemplaire en terme de développement durable.

L'élaboration du Schéma d'Urbanisme du Pôle Ouest par l'Agence d'Urbanisme a consisté en la définition d'un phasage des opérations permettant à la fois de répondre aux premiers besoins à courte échéance (5 ans) tout en intégrant une réflexion d'ensemble à 15 ans pour s'adapter aux évolutions de la conjoncture.

Trois niveaux d'espaces ont ainsi été répertoriés : espaces opérationnels à 5 ans, espaces d'études à 10 ans et espaces de prospectives à 15 ans.

Les espaces opérationnels à 5 ans du Technopôle de la Mer regroupent 4 sites ayant vocation à accueillir des programmes complémentaires qui seront reliés à terme entre eux par un TCSP et un nouvel axe viaire multimodal (la « Méridienne de la Mer ») :

- **Le Technopôle de la Mer – Base marine de Brégaillon** (1/3 d'activités liées à la mer, 1/3 recherche et développement, 1/3 d'hôtel d'entreprises). Une étude de programmation « bâtiments » est en cours pour permettre le dépôt des permis de construire en 2011 : du centre de recherche CNRS/INSU, des locaux mutualisés PÔLE MER et du complément au centre européen de technologies sous-marines d'IFREMER.
- **Le Pôle d'échange multimodal de la gare de la Seyne** (1/3 de bureaux, 1/3 d'hôtel d'entreprises, 1/3 commerces et services) – avec la requalification de la gare SNCF en 2010/2011, la réalisation d'un parking relais et l'ouvrage de franchissement pour le Tram sous la voie SNCF en 2012/2013 (programme multipartenarial Etat/Région/Conseil Général et FEDER).
- **Le Technopôle de la Mer – Espaces d'Ollioules** (2/3 technologie supérieur, 1/3 d'enseignement - recherche, pôle services et logements liés au fonctionnement de la zone) avec l'aménagement d'une première tranche en 2010/2011 pour 60 000 m² de SHON à destination d'activité technopolitaine et de pôle d'enseignement recherche Euromed (démolition marché floral et mise en forme

des sols propriété publique).

- **Les Domaines Verts du Technopôle de la Mer - Panagia** (2/3 logements, 1/3 services et commerces). ZAC de compétence communale comprenant la réalisation d'un parking relais programmé par Toulon Provence Méditerranée pour 2010.

Parmi ces sites, Le Technopôle de la Mer - Espace Ollioules, localisé sur le site de la Cagnarde, constitue une priorité. Le démarrage des travaux d'aménagement est programmé dès 2010 pour un accueil des premiers occupants dès 2013. La révision simplifiée du POS d'Ollioules doit s'achever fin décembre 2009 avec l'approbation d'une zone de plan de masse.

Une étude de composition urbaine a été lancée début septembre 2009 sur le pôle d'échange, le quartier des boulevards et la façade terrestre du port de Brégaillon à la Seyne/Mer pour définir précisément les potentialités de ces sites et les différents types et emprises des axes de liaisons du technopôle de la mer. Cette étude de composition urbaine permettra d'affiner le tracé de la Méridienne et de préciser les accès à la base marine. Les plans de composition seront finalisés le premier trimestre 2010.

Equipped port interface ville/port

Ports Toulon Provence (Syndicat Mixte Varois des Ports du Levant) intervient dans 4 secteurs de la rade. À chacun de ces secteurs sera associée à la réalisation d'aménagement portuaire, la réalisation d'une interface liant les activités portuaires et urbaines :

- de la Tour Royale à la Préfecture maritime,
- de Brégaillon au vieux port de La Seyne
- du vieux port de La Seyne à Bois Sacré
- de Balaguier à Pin Rolland

Il s'agit de mettre en œuvre de grands projets structurants pour renforcer les articulations entre espaces et investissements urbains et espaces et investissements portuaires pour une ré appropriation de la rade par les habitants (loisirs et activités)

Schéma directeur du développement du port

Une étude stratégique a permis, à l'issue de la 1ère phase, d'identifier un pré scénario de référence qui après expertises servira de support au schéma directeur.

On peut désormais dire que les grands traits de l'organisation de la rade sont identifiés.

1. **De la Tour Royale à la Préfecture maritime** : grands équipements métropolitains où seront développées des activités de croisières, plaisance et grande plaisance (>24 mètres) accompagnées d'un projet touristique et économique en adéquation avec les installations technologiques Défense.

2. **À l'ouest, de Brégaillon au vieux port de La Seyne** : des activités commerciales (fret, ferries), de la réparation navale et des activités de haute technologie marine (base marine du Pôle Mer) associées à la création d'une zone d'activité économique entre le port et la ville.
3. **Du vieux port de La Seyne au fort de l'Eguillette** : des activités liées à la plaisance, à la grande plaisance, à la croisière, associées à la réhabilitation du front de mer.
4. **De Balaguier à Pin Rolland** : des activités de pêche, mariculture et petite plaisance, activités historiques de la rade de Toulon associées à la mise en valeur patrimoniale et touristique du pourtour de la baie.

La Phase 2 de l'étude permettra de préciser, d'affiner ces grandes orientations et les traduire dans le schéma directeur à 20 ans.

Les plans stratégiques de développement portuaires et urbains réalistes correspondant à chacun des secteurs seront élaborés (notamment au niveau financier), planifiés et programmés.

L'aménagement de la rade, plans d'eau, linéaires côtiers et interfaces associées est de nature à réaliser l'ambition d'ouverture maritime et de développement économique et touristique de l'agglomération avec le souci de la satisfaction des habitants et usagers.

Parc d'Activités Marines

2 industriels importants du secteur de la grande plaisance, **le groupe Couach** et **le groupe Nautor Swan**, ont été sélectionnés à l'issue d'un appel à projets lancé par TPM en 2004, pour développer sur le site **une activité d'entretien de yachts** (de 20 à 50 m), **à voile et à moteur, activité en forte croissance en Méditerranée.**

Les accords définitifs entre les deux entreprises et TPM sont en cours de finalisation.

Après l'achèvement des études actuellement engagées, **les travaux permettant l'exploitation du site seront réalisés par TPM.** Ils consisteront en : la réhabilitation des hangars et des réseaux, la construction des fosses de halage, la pose de pontons flottants. De leur côté, les entreprises effectueront l'aménagement des hangars et l'installation des équipements industriels et prévoient d'être opérationnelles fin 2010.

D'autres implantations, plus modestes, sont déjà réalisées, comme la Société Nationale de Sauvetage en Mer et la société Trans Métal Industries, ou sont en attente de validation finale, comme la société Cannes Aquaculture ou la voilerie SNS.

D'autres sociétés ont visité le site et présenté leur dossier de candidature à une implantation dans les locaux encore disponibles.

Des espaces importants peuvent encore accueillir des activités dans la partie Sud du Parc, soit sous forme de bâtiments à réhabiliter, soit sous forme de droits à construire

sur du foncier libre (des activités industrielles ou d'études, mais aussi des activités de service pour l'ensemble des entreprises du Parc et leurs clients).

En cohérence avec la **démarche globale de développement durable**, de protection et de valorisation de l'environnement engagée par TPM, les entreprises devront intégrer dans leurs activités et installations les principes du Contrat de Baie.

A terme, le Parc d'Activités Marines pourrait accueillir jusqu'à 500 emplois.

L'axe des gares

Le 10 octobre 2008, lors du 1er Comité de pilotage du Grand Projet Rade, il a été indiqué que l'Axe des gares à Toulon constituait un **secteur majeur pour le développement de l'agglomération**. Ce secteur est destiné à l'installation de fonctions dites métropolitaines, de sièges régionaux d'entreprises, de fonctions de Direction, de recherche...

Afin d'ordonner le développement de cet espace représentant environ 1,5 km de long et 42 hectares, nous avons demandé aux équipes de la Ville de Toulon, de l'agglomération Toulon Provence Méditerranéenne, mais aussi à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération toulonnaise en partenariat avec le Conseil général du Var d'en établir le diagnostic général. Le Conseil Régional, la SNCF, RFF, EDF et GDF-Suez sont associés en fonction des spécificités des différents sous secteurs. Cette phase de diagnostic est aujourd'hui terminée.

Il ressort qu'il existe sur/autour de l'Axe des gares un **potentiel de création de 250 000 m² de bureaux**, d'équipements publics et de logements. Le site est presque en totalité la propriété des collectivités (ville de Toulon), d'établissements publics de l'Etat (SNCF et RFF) et de propriétaires institutionnels (EDF et GDF-Suez).

Concernant le sous-secteur de la Gare SNCF et l'îlot Montéty, il a été décidé avec RFF et La Poste de démolir le bâtiment de l'ex tri-postal. Ce projet doit démarrer en octobre 2009. Cette démolition nous permettra de renforcer le Pôle d'échanges multimodal que constitue ce site de gares. Dans ce but, il a été décidé de rénover le bâtiment voyageur de la gare historique de Toulon. Le programme détaillé de rénovation de ce bâtiment sera validé à la fin de l'année ainsi que le programme d'aménagement du parvis de la gare et le programme de rehaussement des quais afin rendre ceux-ci conformes à la réglementation et accessibles notamment aux personnes à mobilités réduites.

Concernant le sous secteur de Descours et Cabaud, nous avons au cours de l'année 2009 signé un protocole entre le Conseil Général du Var et la Ville de Toulon pour la réalisation d'équipements publics, la construction de logements et la réalisation de plusieurs aménagements sur ce site.

Concernant le sous secteur dit EDF GDF de la Loubière nous avons au cours de l'année 2009 identifié un principe urbain délimitant le cœur d'un futur quartier d'affaires métropolitain et une petite zone de logements donnant sur la place de Laporterie (Place

de La Loubière). La zone de logement est destinée à préserver et à renforcer le caractère de « village citadin » du quartier de la Loubière et à assurer une transition douce avec le quartier d'affaire à créer.

Au cours de l'été 2009, EDF a procédé à la démolition des bâtiments obsolètes et dégradés situés le long du Chemin de la Loubière. En ce mois de septembre 2009 nous avons débuté sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Toulon les travaux de mise à double sens du Chemin de la Loubière. La procédure de révision simplifiée du Plan d'occupation des sols (POS) portant sur la zone située au nord du boulevard de la démocratie se terminera fin 2009.

En partenariat avec GDF-Suez nous souhaitons lancer la consultation d'opérateurs-aménageurs-constructeurs pour la réalisation d'une première tranche de travaux représentant environ dix mille (10 000) m² de bureaux et 40 logements. Nous sélectionnerons naturellement le meilleur projet qui devra être là aussi de grandes qualités architecturales, urbaines et environnementales.

Concernant le sous secteur dit de la Cour de Nice (ou gare de Nice) une des principales conclusions des diagnostics concerne de son très fort enclavement. Le désenclavement de la Cour de Nice constitue une condition indispensable à la transformation de cette friche urbaine en véritable quartier d'affaire et de services. Il conviendra de valider les principes de ce désenclavement et d'établir plusieurs scénarii d'aménagement.

Contrat de baie

Le contrat de baie de la rade de Toulon et de son bassin versant, signé en 2002, a permis de rassembler tous les acteurs de la vie de la rade autour d'objectifs communs de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, le contrat de baie prépare son bilan technique et financier qui sera présenté en janvier 2010 au comité de baie, instance de concertation pilotant la démarche. Le **contrat de baie n°1 (2002-2009)** s'est essentiellement consacré à la thématique de **l'assainissement et la réduction des flux de pollutions**. Les dernières actions actuellement en cours concernent l'évaluation de la qualité de l'environnement, notamment la cartographie chimique des sédiments et l'analyse de la qualité des écosystèmes marins.

Pour le **contrat de baie n°2 (2011-2015)**, les objectifs, totalement compatibles avec le nouveau Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2009) et la directive cadre européenne sur l'eau, s'orienteront vers des thématiques suivantes : inondations, biodiversité et contamination chimique permettant d'aborder la dépollution de la rade (par exemple le projet SEDIMED).

Voiries

Plan d'actions 2010/2013 :

1. Réalisation du débouché du chemin de Lagoubran sur le giratoire de la Pyrotechnie pour améliorer l'actuel barreau nord sud (Chemin de Lagoubran/ chemin de Faveyrolles) faisant fonction aujourd'hui de Méridienne provisoire, mais sans pour autant supprimer son congestionnement.
2. Réhabilitation de l'avenue Robert Brun avec prolongation jusqu'au giratoire de Volkswagen pour assurer la liaison avec le Chemin de Lagoubran,
3. Lancement de la construction du pont TCSP de la DUP déjà obtenue au dessus de l'A50 avec un 1er usage provisoire mixte (VP/TC/2R)
4. Réalisation d'une chaussée sur l'itinéraire TCSP préfigurant provisoirement la nouvelle méridienne puisqu'à terme cette chaussée sera exclusivement utilisée par les transports collectifs. Il sera possible d'ouvrir (en phase provisoire) à la circulation automobile, une liaison entre le parc Relais de La Panagia et la gare de la Seyne empruntant le pont réalisé sur l'A50 et une partie des emprises du TCSP,
5. Mise en œuvre ultérieure et progressive d'une offre de transports collectifs et modes doux plus performante sur les emprises du TCSP,
6. Lancement de l'étude de la véritable Méridienne qui aura pour fonction de desservir l'ouest de la base terrestre de la Technopole (située au nord de l'A50) et de la relier à la base marine du Pôle Mer tout en examinant également aussi la faisabilité d'un réemploi des infrastructures ferroviaires entre la gare de La Seyne et le Port de Brégaillon, Cette étude permettra d'engager une DUP en 2010 permettant de créer la voie Méridienne dès que son tracé sera finalisé (travaux 2013-2018)
7. Recalibrage du collecteur pluvial du bassin versant du Faveyrolles
8. Réalisation de la voie Nord de Berthe/CFF dans le cadre des financements ANRU avec conditions économiques.
9. Mettre en service dans un premier temps : une navette BUS du parc relais de La Panagia sur le RD 206 desservant les 2 Technopôles Var Matin et Espace d'Ollioules et après recalibrage de la voie, desservant en site propre Ollioules puis, ultérieurement : la gare d'Ollioules et le futur échangeur autoroutier Sanary/Ollioules avec ségrégation de la circulation des bus (site propre). Analyse de l'intérêt d'une prolongation sur le RD 11.
10. Rechercher activement des sites d'implantation de parcs relais pour compléter plus à l'ouest l'offre d'entrée d'agglomération
11. Recalibrer le chemin de Faveyrolles, partie Nord de l'axe Lagoubran –Faveyrolles, avec accompagnement de la réalisation d'une voie verte dédiée au mode doux.
12. Réalisation des franchissements SNCF au niveau de la gare SNCF de La Seyne, pour mise en œuvre de la méridienne Bis.

La grande jetée

La Grande Jetée du Port de Toulon est un ouvrage militaire (longue digue de 1208 mètres) mais d'intérêt général pour l'ensemble des opérateurs et occupants du domaine public maritime.

Elle joue un rôle majeur dans la protection d'une grande partie de la petite rade avec plus ou moins d'acuité selon les endroits, notamment par fort vent d'est. Il faut également intégrer son importance dans la protection de la Grande Rade. Cet ouvrage joue un rôle majeur dans le processus de **valorisation des emplois du Pôle Mer PACA** et peut être considéré comme prévenant les risques naturels de submersion.

La protection apportée par la Grande jetée depuis son édification a permis la constitution et la **pérennisation d'un environnement exceptionnel**, mis en valeur dans le cadre du Contrat de baie. La gestion durable du littoral de la petite rade, alternance d'espaces naturels et d'espaces urbains, dépend de l'équilibre apporté par la protection de la Grande Jetée.

Une subvention de 500 000 euros a été attribuée à TPM au titre du plan de relance pour la réalisation des études préalables et des travaux de confortement d'urgence.

TPM va réaliser ces études et travaux d'urgence dans le cadre d'une superposition d'affectation avec une conduite d'opération qui sera assurée par la direction régionale du service des infrastructures de la Défense.

Cette étape permettra d'avoir une juste appréciation et évaluation des travaux de confortement pour décision.

Navettes maritimes

Le réseau Mistral est le réseau français le plus développé en matière de dessertes maritimes de type « Transrade » au niveau de la petite rade de Toulon ; les agglomérations de la Rochelle, Lorient, Brest, Bordeaux, ... ont également développé à un niveau significatif des dessertes « Transrade ».

Les dessertes maritimes « Transrade » ont un potentiel de développement très significatif, sous réserve que l'on observe les facteurs clefs de succès classiques de ce type d'offre.

Pour mémoire, les facteurs clefs de succès de l'activité desserte maritime « Transrade » sont les suivants :

- **Potentiel marché préexistant** : les zones desservies à proximité des points de départ/arrivée de la liaison maritime considérée doivent présenter une densité de population périphérique élevée (c'est le cas de Toulon et de La Seyne) ou des conditions de rabattement très favorables pour les voitures (cas du point d'embarquement des Sablettes).

- **Caractère de desserte « express »** de bout en bout sans point d'arrêt intermédiaire (1) permettant d'assurer des liaisons + rapides que tout autre mode terrestre (voiture ou bus) ; les lignes maritimes, le plus souvent directes, sont beaucoup plus courtes et rapides que les dessertes terrestres,

- **Conditions de navigabilité « tous temps » assurées** : la petite rade de Toulon peu exposée aux vents dominants et protégée des vagues par la grande jetée permet des traversées toute l'année. Il est extrêmement rare d'avoir à fermer des lignes pour cause de mauvais temps.

- **Conditions de rabattement bien pensées** : il s'avère très important de permettre une bonne accessibilité aux pontons pour les différents modes (MAP, 2 roues, Transport

collectif ou voiture particulière) ; la présence de parcs de rabattement à faible distance constitue un facteur clef de succès très important.

Le plan d'actions actuel est le suivant :

. **Adaptation du parc de bateaux** : TPM est propriétaire de 7 bateaux et loue 2 bateaux supplémentaires pour assurer les besoins actuels. A été lancée la construction de 2 nouvelles navettes conçues par le BE Mauric avec coque aluminium d'une capacité de 100 places avec une motorisation de 2 x 250 CV (livraison à Septembre 2010 et 6 mois après).

Les navettes sont dimensionnées pour pouvoir installer ultérieurement une motorisation hybride (diesel+électrique).

Une procédure d'achat de 2 navettes d'occasion est en cours de lancement.

Une nouvelle étude (*) sous pilotage de la sous commission maritime sera lancée courant octobre-novembre 2009 avec comme ciblage le développement d'un parc de bateaux complémentaire « hybrides ou 100% électriques » cohérent par rapport aux besoins de déplacement et intégrant des bateaux plus petits de type « bateaux taxis».

. **Identification des lignes nouvelles de desserte** : Le réseau Mistral comprend 3 lignes au niveau de la Petite Rade desservant 7 points autour de la Petite Rade.

Avec l'aide du Cabinet BRL, ont été explorés des points d'accostage possibles au niveau d'étude de pré-faisabilité.

Sur la base de ces éléments, des études de faisabilité de lignes et de points d'accostage vont être relancées (Saint Louis du Mourillon/Tour Royale-Balaguier, Saint Louis du Mourillon- Brégaillon, La Seyne-Brégaillon- Arsenal, ...).

La desserte des différents points d'accostage du Pôle Mer fera l'objet d'une analyse très approfondie (*).

Le potentiel et la faisabilité de mise en service bac est-ouest seront également étudiés.

Différents scénarios de desserte de cabotage seront ré-analysés en prenant en compte des navettes plus petites.

. **Réhabilitation des points d'accostage actuels**

Les marchés de réhabilitation des pontons des Sablettes et de Saint Mandrier sont en cours de lancement avec le soutien du SMVPL.

. **Lancement d'un marché de construction d'une nouvelle gare maritime** positionnée au même endroit que maintenant (quai Kronstadt mais légèrement décalée de la perpendiculaire rue d'Alger). Cette nouvelle gare prendra en compte les impératifs fonctionnels actuels.

. **Implantation d'un centre d'entretien/stationnement des bateaux** à positionner en concertation avec le Syndicat Mixte des Ports du Levant.

TCSP, espace de renouvellement urbain

Objectif : offrir un système de transports collectifs métropolitain performant

Les déplacements métropolitains Grand Projet Rade sont notamment assurés par:

- le train avec l'objectif d'atteindre un niveau de service de type « RER » (dessertes cadencées à haute fréquence) et de créer de nouvelles haltes pour améliorer la desserte du coeur de l'agglomération,
- des lignes de transports collectifs urbains en site propre (intégral ou partiel) qui permettent d'irriguer les principaux axes de déplacement identifiés notamment dans le Plan de Déplacements Urbains de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée,
- les cars express par autoroute, qui peuvent bénéficier d'aménagements de priorité sur les sections les plus chargées,
- les dessertes maritimes cadencées entre Toulon et les principaux pôles de la Rade de Toulon.
- les principales lignes de bus urbains.

Le développement des transports collectifs doit être l'occasion d'une requalification et d'un renouveau des espaces urbains : l'aménagement de lignes de transport collectif en site propre est accompagné par des opérations de renouvellement urbain ou d'extension maîtrisée ainsi que par l'amélioration de la qualité des espaces publics.

Il s'agit également de **renforcer la desserte en transports collectifs des sites économiques de niveau métropolitain ou intercommunal**, en priorité ceux qui accueillent ou accueilleront le plus grand nombre d'emplois : Pôle Est, Pôle Ouest, Centre Métropolitain « Axe des Gares », équipements portuaires, Parc d'activités marines de St- Mandrier, Aéroport de Hyères .

Objectif : Assurer l'intermodalité

C'est-à-dire l'interconnexion entre les différents réseaux de transports collectifs :

- en créant des pôles d'échanges permettant la correspondance entre les différents réseaux de transports collectifs qui peuvent accueillir des services de proximité,
- en créant un réseau de parkings-relais,

Ces pôles d'échanges et ces parking-relais sont identifiés dans le schéma de développement des transports collectifs.

L'accessibilité en modes doux des pôles d'échanges et des parkings-relais doit être facilitée.

Réseau Très Haut Débit

Le Très Haut Débit est un équipement indispensable pour **garantir l'attractivité et la compétitivité de notre territoire**. Aujourd'hui cet équipement est un investissement comparable aux infrastructures de communication traditionnelles (autoroutes, chemin de fer...)* A ce titre, ce projet de réseau d'initiative publique a reçu, en février 2009, l'avis favorable des commissions Formation, Développement économique et Aménagement de

l'espace et a été présenté en Bureau Communautaire. Afin de passer en phase opérationnelle pour ce projet, TPM a voté au Conseil Communautaire de mai 2009 **l'extension de ses compétences à l'aménagement numérique du territoire** (au titre de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Après réception de l'arrêté préfectoral sur cette nouvelle compétence, les prochaines étapes d'ici fin 2009 porteront sur la validation en Comité Technique Paritaire, en Commission Consultative des Services Publics Locaux et en Conseil Communautaire du rapport de principe de la Délégation des Services Publics concessive, envisagée pour la réalisation du projet.

Dès validation, la consultation sera lancée, ce qui permet d'envisager une signature de la DSP fin 2010 et une première phase de commercialisation du réseau Très Haut débit en début d'année 2012.

* Les études stratégiques et détaillées financées pour partie par l'Europe, la région et la Caisse des Dépôts et Consignations sont terminées.

Les actions en 2010

2010 sera marquée par :

- les premiers aménagements du Technopôle de la Mer « Espace d'Ollioules »,
- le lancement de l'appel à projets pour le site EDF/GDF de la Loubière,
- le partenariat public privé sur le secteur DESCOURS et CABAUD,
- les programmations de bâtiments de la base marine et du pôle enseignement « Euromed »,
- le choix du concessionnaire pour le réseau très haut débit,
- le démarrage de la première tranche de travaux du pôle d'échanges de la Seyne,
- le lancement des actions contrat de baie n°2 pour la dépollution de la rade,
- le démarrage de chantier du parking relais de La Panagia,
- la finalisation des études déplacement,
- la poursuite de la commercialisation des pépinières, hôtel d'entreprise et du parc d'activité marine,
- les études de confortement de la grande jetée

Pour les équipements portuaires :

- Sur Toulon Centre : des investissements structurants seront lancés (faisabilité, programmation voire maîtrise d'œuvre) : Darse vieille (y compris le petit rang), Toulon Côte d'Azur
- Sur Brégaillon : les premiers investissements concernant l'installation de la base marine du Pôle Mer : accès, quais, outillage public, pontons navettes maritime.
- Sur le front de mer seynois : aménagement du môle d'armement avec le concessionnaire pour accueillir dans un premier temps dans la rade les plus gros navires de croisières.
- Sur la baie du Lazaret : travaux de sécurisation (en cours) et réorganisation de ce port constitué de façon anarchique, lancement du groupe de réflexion issu de la gouvernance du grand projet rade.

Déclaration d'Intention des Partenaires



Lors du Comité de pilotage du 10 octobre 2008, Toulon Provence Méditerranée et ses partenaires institutionnels, Etat, Collectivités Territoriales, Chambres Consulaires, Syndicats mixtes, Administrations et Organismes économiques, ont mis en place une gouvernance spécifique pour mener à bien le **Grand Projet Rade** qui regroupe 10 opérations majeures pour l'agglomération toulonnaise.

Ce grand projet est la réponse en termes d'accompagnement territorial que la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée entend apporter à l'ancrage des entreprises de compétitivité mondiale du Pôle Mer PACA.

Cette approche intégrée du développement de la métropole toulonnaise vise à concilier les objectifs d'innovation, de compétitivité et de développement durable fixés lors des Conseils européens de Lisbonne et de Göteborg.

Les 10 opérations structurantes à vocation économique, urbaine ou environnementale, coordonnées et mises en œuvre à l'échelle métropolitaine, ont pour ambition de faire reconnaître la rade de Toulon comme un site d'intérêt euro-méditerranéen.

Cette forte volonté de travail en partenariat s'est traduite par la signature d'une Déclaration d'intention qui affiche l'ambition majeure de ce projet : faire jouer à la rade de Toulon son rôle d'espace levier pour le rayonnement de la métropole toulonnaise :

- levier du développement économique et de la compétitivité,
- levier du renouveau urbain,
- espace aux fortes exigences environnementales.

Sur ce dernier point, le Grand Projet Rade constitue une opportunité exceptionnelle de répondre concrètement sur un territoire identifié aux grands enjeux environnementaux internationaux et traduire les exigences nationales énoncées par le Grenelle de l'Environnement et le Grenelle de la Mer.

A cette fin, est intégré à la gouvernance mise en place par la déclaration d'intention du Comité de pilotage du 8 octobre 2008, un « Outil Développement Durable GPR » permettant aux chefs de projets d'aborder concrètement ce sujet de façon exemplaire dans leur projet respectif tout en assurant une cohérence propre à l'environnement particulier de la rade et à son contexte méditerranéen.

Cet outil traitera des thèmes de l'aménagement, de la construction et des démarches propres aux bénéficiaires (entreprises, usagers, citoyens) des équipements réalisés.

La présente déclaration d'intention a pour objectif d'afficher la volonté de tous les partenaires de mobiliser toutes les énergies et les compétences de notre territoire pour que le Grand Projet Rade soit un projet exemplaire, voire innovant et expérimental en matière de développement durable et pour élaborer et mettre en œuvre la Charte de

Développement Durable du Grand Projet Rade qui devra être finalisée pour la fin de l'année 2009.

Le principe général de cette Charte est d'identifier les enjeux spécifiques à la rade, et de mettre en place une méthode et des outils de travail permettant leur déclinaison par projet en fonction de leur nature, de leur territoire d'intervention et de la temporalité des opérations.

Cette Charte comportera :

- la philosophie générale propre au contexte de la rade, la description de la méthode et des outils de suivi
- l'énoncé des grands principes à respecter sur les thématiques de la gestion de l'espace, de l'environnement et la gestion sociale et humaine, dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement.

Elle sera complétée par :

- une boîte à outil destinée à accompagner les chefs de projet et chefs d'entreprises dans leur démarche propre et homogénéiser les pratiques
- Les actions, démarches et moyens déployés par les partenaires pour accompagner les chefs de projet et chefs d'entreprises et soutenir les filières techniques, sociales et économiques tant en termes de formation que d'incitation à l'innovation et à l'expérimentation
- .

L'objectif de cette Charte est de constituer le socle commun sur lequel les chefs de projets devront décliner la démarche Développement Durable propre à leur projet et comportant :

- dans un premier temps, l'élaboration d'un « Recueil des principes de Développement Durable spécifiques au projet » avec l'identification de 2 thèmes innovants ou expérimentaux
- puis pour chaque phase opérationnelle, la rédaction de cahiers de prescriptions qui s'imposeront aux aménageurs, constructeurs et futurs occupants des sites ou équipements.

Les signataires de cette déclaration d'intention se rassemblent autour de cette volonté partagée de conférer au Grand Projet Rade et à chacun des projets le composant, un niveau d'ambition de Développement Durable indispensable au positionnement de la métropole Toulonnaise dans le cercle vertueux de la compétitivité mondiale au service des générations futures.

Un grand projet, trois instances

Le comité de pilotage fixe les orientations et valide les choix stratégiques du Grand Projet Rade. Il se réunit tous les trois mois.

Présidé par Hubert Falco et animé par l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise (AUdat), le comité de pilotage se compose des maires et vice-présidents de la communauté d'agglomération, le conseil général du Var, le conseil régional PACA, le Syndicat mixte des ports du levant, les services de l'Etat, de la Préfecture maritime, le Pôle Mer PACA, le Conseil Economique Varois, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV), l'Université Sud Toulon Var, le Conseil de développement, Toulon Var Technologies (TVT) et la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC).

Le comité technique directeur prépare les choix, coordonne les opérations et veille à leur mise en œuvre. Il se réunit tous les mois.

Animé par l'équipe projet rade et l'AUdat, il se compose des directions générales du conseil régional PACA, du conseil général du Var, de TPM, des villes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Saint-Mandrier, et des représentants de SGAR, de la Préfecture, de la Préfecture maritime, de la DDE, du syndicat mixte des ports du Levant, du Pôle Mer, de Toulon Var Technologies, du directeur général de la CCIV, de la direction régionale de la CDC.

Les pilotages opérationnels (actions, réalisations) : il appartiendra à chaque maître d'ouvrage d'opération majeure de mettre en place son propre dispositif de pilotage.